



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

SAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

FACTURE

du : 22/10/2024

Page : 1/1

L.C.R. Echéance le : 30/11/2024
Magasinier : EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4818214	0165285			Zone Expedition : 03			5557750	
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5557750 DU 22/10/2024 **								
SAAB 9-5 Break 2.0 t - GG020KQ								
I:PLAQUETTES FREIN AV OV		FMO571920J	1,00	4	109,89	50,00	54,94	54,94
I:JEU 2 DISQUES FREIN AV OV		FMO561960JC	1,00	4	326,73	50,00	163,36	163,36
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		218,30						
CHER CLIENT								
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.								
VOUS Y RETROUVEREZ VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS								
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.								
SIL N'EST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT								
		Total hors taxe	Montants T.V.A.			Total T.T.C		
		PI : 218,30	acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration					
		MO : 0,00 218,30	(4) 20,000			261,96		
		DIV : 0,00	218,30					
			43,66					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4818214
N° Client 0165285
N° Commande 5557750

Echéance le : 30/11/2024

22/10/2024 261,96



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 4 (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.